

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2025

Article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1)
Déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximités et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publiques.

Selon l'alinéa 7 de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) au moins une fois par année, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du Conseil municipal, un rapport concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle. La période couverte par le présent rapport s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle.

3. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, le règlement numéro 2021-279 sur la gestion contractuelle. Une modification audit règlement a été adoptée le 2 décembre 2024 (règlement numéro 2024-279-01). Vous pouvez consulter ledit règlement et sa modification sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.mmsg.ca/municipalite/administration/reglements-municipaux.

4. OCTROI DES CONTRATS

Voici les sommaires des contrats octroyés par la Municipalité selon diverses classifications :

Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$ au cours de l'année 2025	Total des factures 2025 de plus de 2 000 \$
<p><u>Alain Charbonneau, conseiller technique</u></p> <p>Services techniques liés à la surveillance des travaux d'aménagement d'un débarcadère sur la rue Bessette et autres travaux connexes dans le secteur 20 911,08 \$</p> <p>Services techniques liés à la surveillance des travaux pour le nettoyage de fossés sur les rues Pierre-Séguin et Lesage 6 726,04 \$</p> <p>Services techniques pour l'évaluation des projets 2025-2026 en voirie 9 614,79 \$</p> <p>Services techniques concernant l'aménagement d'un sentier dans le parc situé sur la rue Benoit 5 087,64 \$</p> <p>Services techniques concernant les travaux de nettoyage de fossé sur les rues Paul-Théberge, Joly et Lamarche 3 923,53 \$</p> <p>Services techniques concernant les travaux de nettoyage de fossé sur le rang Double ainsi que sur le rang Kempt et le réaménagement de l'entrée de l'OMH situé au 225, rue Bessette 3 794,18 \$</p> <p>Services techniques concernant les travaux de nettoyage de fossé sur le 3^e Rang et la montée du Grand-Bois 3 535,48 \$</p> <p>Services techniques concernant les travaux de nettoyage de fossé sur les rues Lesage et Paul-Théberge <u>2 673,17 \$</u></p> <p>56 265,91 \$*</p> <p>* Il y a d'autres factures de moins de 2 000 \$ avec ce fournisseur</p>	
<p><u>Caisse Desjardins du Haut-Richelieu</u></p> <p>Emprunt pavage prolongement rue Marcel-Arbour</p> <p>Remboursement capital 22 100 \$</p> <p>Intérêts sur le prêt <u>4 694,32 \$</u></p> <p>26 794,32 \$</p>	
<p><u>Excavation Boucher 8163464 Canada inc.</u></p> <p>Passage de merlin (électricité pour lampadaires) pour le sentier aménagé dans le parc situé sur la rue Benoit 2 267,88 \$</p> <p>Travaux de nettoyage de fossés sur les rues Paul-Théberge, Joly et Lamarche (contrat dans la liste des contrats de plus de 25 000 \$) 67 038,14 \$</p> <p>Aménagement d'un sentier dans le parc situé sur la rue Benoit (contrat dans la liste des contrats de plus de 25 000 \$) <u>113 167,44 \$</u></p> <p>182 473,46 \$*</p> <p>* Il y a d'autres factures de moins de 2 000 \$ avec ce fournisseur</p>	

(SUIITE) Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$ au cours de l'année 2025	Total des factures 2025 de plus de 2 000 \$
<p><u>Financière Banque Nationale inc.</u></p> <p>Emprunt Complexe municipal Remboursement en capital Intérêts sur le prêt Emprunt pavage rue Alexander-Ross Remboursement en capital Intérêts sur le prêt Emprunt égout Domaine de Bourpeuil Remboursement en capital Intérêts sur le prêt</p>	<p>13 600 \$ 12 396,06 \$ 24 700 \$ 308,76 \$ 34 900 \$ <u>5 320,52 \$</u> 91 225,34 \$</p>
<p><u>Les Gestions MP inc.</u></p> <p>Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire et école Frère-André durant camp de jour été Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire Entretien ménager Centre communautaire</p> <p>* Il y a d'autres factures de moins de 2 000 \$ avec ce fournisseur</p>	<p>2 289,67 \$ 2 012,07 \$ 2 443,22 \$ 2 121,90 \$ 2 795,80 \$ 10 375,37 \$ 2 760,90 \$ 2 229,15 \$ 2 824,81 \$ <u>2 242,02 \$</u> 32 094,91 \$*</p>
<p><u>Proanima</u></p> <p>Services de gestion animalière sur le territoire – janvier 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – février 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – mars 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – avril 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – mai 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – juin 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – juillet 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – août 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – septembre 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – octobre 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – novembre 2025 Services de gestion animalière sur le territoire – décembre 2025</p>	<p>2 708,22 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ 2 708,23 \$ <u>2 708,29 \$</u> 32 498,81 \$</p>

(SUIITE) Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$ au cours de l'année 2025	Total des factures 2025 de plus de 2 000 \$
<p><u>Raymond Chabot Grant Thornton</u></p> <p>Audit reddition comptes programme TECQ 2019-2024 Vérification financière 2024 (contrat dans la liste des contrats de plus de 25 000 \$)</p>	<p>4 713,97 \$</p> <p><u>27 203,08 \$</u></p> <p>31 917,05 \$</p>
<p><u>Technologies Bionest inc.</u></p> <p>Entretien UV – 7 fosses Entretien UV – 7 fosses Entretien UV – 7 fosses Entretien UV – 14 fosses Entretien UV – 7 fosses Entretien UV – 10 fosses Entretien UV – 21 fosses Entretien UV – 15 fosses Entretien UV – 6 fosses Entretien UV – 10 fosses Entretien UV – 28 fosses Entretien UV – 9 fosses Entretien UV – 10 fosses Entretien UV – 18 fosses Entretien UV – 7 fosses Entretien UV – 11 fosses</p> <p>* Il y a d'autres factures de moins de 2 000 \$ avec ce fournisseur</p>	<p>2 356,34 \$ 2 356,34 \$ 2 356,34 \$ 4 712,68 \$ 2 356,34 \$ 3 366,20 \$ 7 268,10 \$ 5 148,84 \$ 2 119,26 \$ 3 366,20 \$ 9 624,44 \$ 3 029,58 \$ 3 366,20 \$ 6 258,24 \$ 2 356,34 \$ <u>3 802,36 \$</u></p> <p>63 843,80 \$*</p>

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ ayant fait l'objet d'un appel d'offres par invitation ou de gré à gré	Total des factures durant l'année 2025
<p><u>André Paris inc.</u></p> <p>Fauchage le long des chemins municipaux et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées et fauchage le long des chemins sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'année 2025 (contrat de gré à gré) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2024-12-0372)</p>	<p>25 655,53 \$</p>
<p><u>EDB – Excavations Daniel Bonneau inc.</u></p> <p>Nettoyage de sections de fossés sur le rang Double ainsi que sur le rang Kempt et le réaménagement de l'entrée de l'édifice de l'Office municipal d'habitation situé au 225, rue Bessette (appel d'offres par invitation MSG-2025-04) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-03-0080)</p> <p>Nettoyage de sections de fossés sur le 3^e Rang et la montée du Grand-Bois et autres travaux (appel d'offres par invitation MSG-2025-05) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-03-0081)</p> <p>Canalisation du fossé entre les rues Lesage et Paul-Théberge (appel d'offres par invitation MSG-2025-06) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-03-0082)</p>	<p>83 255,19 \$</p> <p>65 837,86 \$</p> <p><u>69 815,76 \$</u></p> <p>218 908,81 \$</p>
<p><u>Excavation Boucher (8163464 Canada inc.)</u></p> <p>Nettoyage de sections de fossés sur les rues Paul-Théberge, Joly et Lamarche et abaissement de ponceaux sur les rues Paul-Théberge et Lesage (appel d'offres par invitation MSG-2025-03) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-02-0049)</p> <p>Aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit (appel d'offres par invitation MSG-2025-02) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-02-0056)</p>	<p>67 038,14 \$</p> <p><u>113 167,44 \$</u></p> <p>180 205,58 \$</p>

(SUITE) Liste des contrats de plus de 25 000 \$ ayant fait l'objet d'un appel d'offres par invitation ou de gré à gré	Total des factures durant l'année 2025
<p><u>Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)</u></p> <p>Marquage de chaussées 2025 (contrat de gré à gré) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-04-0084)</p>	48 610,60 \$
<p><u>Pompex inc.</u></p> <p>Achat de pompes et d'un système de télémétrie pour la station de pompage située sur la rue Benoit (contrat de gré à gré) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-01-0013)</p>	47 503,91 \$
<p><u>Raymond Chabot Grant Thornton</u></p> <p>Vérification financière 2024 (contrat de gré à gré) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2024-09-0272)</p>	27 203,08 \$

Liste des contrats ayant fait l'objet d'un appel d'offres public via SEAO	Total des factures durant l'année 2025
<p><u>Construction Techroc inc.</u></p> <p>Rapiéçage mécanisé et rechargement des accotements 2025 (appel d'offres public MSG-2025-01) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2025-03-0079)</p>	435 671,54 \$
<p><u>Déneigement Philippe Poulain inc.</u></p> <p>Entretien d'hiver des rues et des chemins pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (appel d'offres public MSG-2023-11) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2023-09-0667) Saison 2025-2026</p>	281 263,84 \$
<p><u>Enviro 5 inc.</u></p> <p>Vidange sélective, transport et traitement des boues de fosses septiques 2025 (appel d'offres public MSG-2024-06) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2024-09-0253)</p>	168 004,94 \$
<p><u>Environnement Viridis inc.</u></p> <p>Vidange, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées de 2024 à 2026 (appel d'offres public MSG-2023-13) (résolution du Conseil pour l'octroi du contrat 2023-11-0724)</p> <p>1^{ère} vidange 2025 2^e vidange 2025 3^e vidange 2025 4^e vidange 2025 5^e vidange 2025</p>	<p>21 380,01 \$ 21 342,84 \$ 20 279,25 \$ 20 252,54 \$ <u>20 105,91 \$</u> 103 360,55 \$</p>

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ faisant l'objet d'une exception de la loi et ne nécessitant pas d'appel d'offres	Total des factures durant l'année 2025
<p><u>FQM Assurances inc.</u></p> <p>Assurance générale, automobile, dirigeants, bénévoles et cyber risques année 2025</p>	<p>59 806,16 \$</p>

5. MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *Code municipal du Québec*. De façon plus particulière :

- a) elle procède par appel d'offres sur invitation lorsque la loi ou un règlement adopté en vertu d'une loi impose un tel appel d'offres, à moins d'une disposition particulière à l'effet contraire prévue au règlement de gestion contractuelle;
- b) elle procède par appel d'offres public dans tous les cas où un appel d'offres public est imposé par la loi ou par un règlement adopté en vertu de la loi;
- c) elle peut procéder de gré à gré dans les cas où la loi ou son règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire.

Pour déterminer le mode de sollicitation, la Municipalité tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et règlements à cet égard.

La Municipalité n'a prévu aucune règle dans son règlement de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats de gré à gré de plus de 25 000 \$, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publiques. La Municipalité procède donc par appels d'offres par invitation ou par contrat de gré à gré, tout dépendant la nature du contrat.

Pour les contrats dépassant le seuil d'un appel d'offres par invitation soit de plus de 133 800 \$, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 la Municipalité publie un appel d'offres sur le site internet de SÉAO (Système électronique d'appel d'offres).

6. PLAINTES

La Municipalité n'a reçu aucune plainte concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée relativement au règlement de gestion contractuelle.

8. MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, notamment :

- La directrice générale et greffière-trésorière et la greffière-trésorière adjointe ont participé à des activités de formation;
- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées;
- Les vérifications au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics sont réalisées avant l'octroi des contrats;
- L'ordre des changements, les dépassements de coûts et autres modifications aux contrats sont autorisés lorsqu'ils sont accessoires au contrat initial, n'en changent pas la nature et portent sur des éléments qui ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi. Ces modifications de contrats sont autorisées selon le montant de la dépense supplémentaire, par le niveau décisionnel prévu au règlement de délégation de pouvoir ou par le Conseil municipal dès que le montant des modifications est supérieur à la dépense globale approuvée par la résolution pour le contrat.

Rapport préparé par madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.
Le 21 mai 2026

Signé : Manon Donais
Manon Donais